# Loi de Transition Energétique pour le Croissance Verte

La loi de Transition Energétique du 18 Août 2015 inscrit des objectifs ambitieux en terme de rénovation énergétique du parc de logements existants.

* Avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels les plus énergivores **classés F et G** auront l’obligation d’effectuer une rénovation énergétique
* Obligation d’embarquer des travaux d’isolation thermique lors de travaux de rénovation importants (ravalement d'une façade et/ou réfection de toiture sur au moins 50%)
  + En vigueur depuis le 1er Janvier 2017. Dans ce cas, les aides financières pour la rénovation énergétique seront maintenues malgré l’obligation
* Elle rappelle l'obligation d’individualisation des frais de chauffage en cas de chauffage collectif

**Travaux d'isolation thermique embarqués**

Depuis le 1er Janvier 2017, en cas de travaux importants de ravalement d'une façade et/ou de réfection de toiture sur au moins la moitié de la surface, le maître d'ouvrage est soumis à l'obligation d'embarquer une isolation thermique. C'est la date du devis d'engagement avec une maîtrise d’œuvre ou des entreprises pour les travaux qui fait foi.

## Travaux concernés :

* Ravalement des parois de locaux chauffés donnant sur l’extérieur
  + **Si au moins la moitié de la façade est concernée (hors ouverture)**
* Travaux de réfection de toiture
  + **Si au moins la moitié de la couverture est concernée (hors ouverture)**

Comme tous les types de bâti ne se prêtent pas toujours à leur isolation thermique, des exemptions sont prévues par le décret du 30 Mai 2016 : [decret\_trauvaux\_embarques\_30\_05\_2016](http://alec.oathr.com/wp-content/uploads/2017/01/decret_trauvaux_embarques_30_05_2016.pdf)

Quelques exemples d'exemptions prévues: dans le cas des bâtis anciens traditionnels, il peut y avoir des risques de pathologies suite à une isolation thermique, ils en sont donc exemptés. De même, lorsque la qualité architecturale ne peut être conservée, il y a exemption.

Voici une fiche pratique proposée par l'ADEME sur l'implication de cette réglementation pour les travaux de rénovation à venir : [fiche-ravalement-refection-toiture-amenagement-travaux-isolation](http://alec.oathr.com/wp-content/uploads/2017/01/fiche-ravalement-refection-toiture-amenagement-travaux-isolation.pdf)